



Demande de titre de séjour avec le pacs, quel récépissé?

Par Anonimka

Bonjour. Je suis en France depuis trois ans en tant qu'étudiante (diplômes obtenus). Mon titre de séjour a expiré il y a quelques jours et dans deux semaines j'ai rdv à la préfecture de Paris pour demander le titre de séjour VPF. Je me demande quel type de récépissé est délivré normalement? Autorise-t-il à travailler? J'ai éventuellement une offre d'emploi, puis je assurer l'employeur que je pourrai travailler direct après le rdv à la préfecture?

J'ai des papiers à notre adresse commune depuis un an et demi, par contre très peu de papiers aux deux noms (juste des factures EDF) depuis 6 mois.
Merci d'avance de partager vos expériences!

Par AlexanderVas95

Bonjour,
Les preuves à vos 2 noms sont très importantes. Il faut au moins avoir un compte joint pour prouver la réalité de votre vie commune.
Pour répondre à votre question sur le récépissé, si vous changez de statut, donc une carte de séjour VPF, le 1er récépissé n'autorise pas à travailler.

Par Anonimka

Merci de votre réponse? Mais c'est quel récépissé en ce cas? Étudiant?
Et si jamais mes preuves de vie commune depuis un an ne passent puis je prétendre au moins au titre de séjour visiteur?

Par AlexanderVas95

Récépissé VPF, le 1er n'autorise pas à travailler

Par omar58

bonjour est ce que avec le pacs je peu avoir une carte de séjour merci bcp

Par omar58

je suis en France depuis 4 ans et je suis toujours sans papier et je suis en couple avec une Française et on pense de passer pour avoir une carte de séjour est ce que si possible ou pas merci

Par Anonimka

omar58, normalement il faut le pacs et une année de vie commune (dans certaines préfectures on demande 2 ou 3 années de vie commune ou encore une année de pacs, tandis que normalement la date du pacs n'a pas d'importance). Par contre je pense que si tu es en situation irrégulière, ça risque d'être plus compliqué, faudra peut-être attendre plusieurs mois la décision de la préfecture.

Par omar58

moi je suis pacser avec elle normalement je pose le dossier a la prefecture ou pas
merci

Par Anonimka

si vous avez de quoi prouver au moins une année de vie commune, on peut tenter... faut des pièces à la même adresse
et préférentiellement aux deux noms

Par omar58

Bonjour, je suis l'amie d'Omar qui est sans papier, je suis Française nous allons nous pacser, mais le souci c'est que les
renseignements concernant le pacs sont assez vague d'ou les questions suivantes: le pacs lui donnera t il le droit
d'accéder à la sécu et l'aide médicale si oui au bout de combien de temps? Le pacs le protège t il contre un renvoi dans
son pays? Le pacs lui donne t il le droit de s'inscrire à pole emploi et éventuellement de travailler ou de faire des
formations ou de toucher rsa ou autres? Faut il faire un testament ou autre pour nous protéger l'un et l'autre. Le pacs
peut il être refusé pour telle ou telle raison? Merci de me renseigner, car c'est bien compliqué.

Par amatjuris

bjr,
pour les droits sociaux le partenaire qui n'est pas couvert à titre personnel pour la maladie peut bénéficier de la qualité
d'ayant droit au titre de l'autre partenaire.
le pacs n'est qu'un élément d'appréciation pour obtenir un titre de séjour pour le partenaire étranger.
un pacs est si facile à faire et à défaire qu'il ne donne pas beaucoup de droits surtout si le pacs est récent.
cdt

Par Julie22

Bonjour, même si la personne est pacsé elle ne bénéficie pas de l'ayant droit à l'aide médicale si elle est en situation
irrégulière, regardez sur "amelie.fr" par contre elle peut demander l'aide médicale de l'état (AME) et lui sera délivré
après 1 mois et demi du dépôt de dossier

Par omar58

bonjour
j'ai une question
moi j'ai pas de de pasport ni carte de séjour
est ce que je peu pacser avec ma coupine
merci